

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JUIN 2019

DELIBERATION N°2019.00250

**CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE SUR LE SECTEUR LES
ROCHES – ZAC DE MOLINA LA CHAZOTTE - SUR LA COMMUNE DE LA
TALAUDIERE APPROBATION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITES AU
CONCEDANT AU 31/12/2018.**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 20 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 63

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix : 79

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER,
M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE,
M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS,
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND,
M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT,
Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,
M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON,
Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Hervé REYNAUD,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA,
M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Stéphane VALETTE,
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Nicole AURQUIRDY donne pouvoir à Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,

Le 09 juillet 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190627-D20190025010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190709

Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,
M. Julien LUYA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à Mme Christiane JODAR

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER,
M. Henri BOUTHEON, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-
CHEYTION, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,
M. Bernard FAUVEL, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,
M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, M. Roland GOUJON,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Pascal MAJONCHI,
Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA,
M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Lionel SAUGUES,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
Mme Anne-Françoise VIALLO

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JUIN 2019

CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE SUR LE SECTEUR LES ROCHES – ZAC DE MOLINA LA CHAZOTTE - SUR LA COMMUNE DE LA TALAUDIERE APPROBATION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITES AU CONCEDANT AU 31/12/2018.

Dans le cadre des interventions de Saint-Etienne Métropole au titre de la création de nouvelles zones d'activités économiques, il est prévu de procéder à la poursuite de l'aménagement de la ZI Molina La Chazotte sur la commune de La Talaudière avec la réalisation d'une zone d'activités sur la secteur dit « Les Roches ».

Cet aménagement s'inscrit dans le cadre de la politique de développement économique menée par la Métropole et qui vise à offrir des solutions foncières et immobilières répondant aux besoins des entreprises et permettant d'accompagner leur développement

Les terrains d'emprise du projet représentent une superficie d'environ 8,4 ha et appartiennent à Saint-Etienne Métropole depuis 2011.

La signature du contrat de concession avec Cap Métropole est approuvée par une délibération du Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole du 22 mars 2018, et par le Conseil d'Administration de la SPL CAP METROPOLE du 29 mars 2018.

Avancement de l'opération au 31 décembre 2018

La convention ayant été signée et notifiée à l'aménageur le 12 avril 2018, l'avancement opérationnel du projet à fin d'année 2018 était limité.

Le montant total des dépenses en études sont de 7 128 € dont une étude d'impact qui a débuté en 2018 pour 6 000 €.

D'autres études ont commencé en 2018 : études environnementales, expertise zone humide des parcelles.

Aucun aménagement n'a été réalisé sur la zone en 2018.

Les autres dépenses sont la rémunération de l'aménageur pour 20 249 € et des frais de gestion (frais bancaires et de publicité) pour 555 €.

Le montant total des dépenses pour 2018 est de 27 932 €.

Il n'était pas prévu de commercialisation sur l'année 2018 ni aucune autre recette.

Prévisions 2019

CAP METROPOLE achètera les terrains auprès de Saint-Etienne Métropole pour un montant de 775 925 € HT.

CAP Métropole poursuivra les études environnementales, le coordonnateur sécurité et protection de la santé (CSPS) sera associé à la réalisation des études de conception.

Aucun aménagement ne sera réalisé en 2019

Pour l'année 2019, il est prévu 1 015 281 € de dépenses :

- études : 102 762 €,
- acquisitions : 806 962 €,
- travaux d'aménagement : 32 190 €,
- rémunération aménageur : 27 818 €,
- frais divers : 3 200 €,
- frais de gestion : 42 349 €.

Dans le bilan financier prévisionnel, le montant total des dépenses sur l'opération est estimé à 5 060 558 € HT dont la rémunération de l'aménageur à 377 718 €.

Il n'est pas prévu de commercialisation sur l'année 2019 dans le cadre du bilan de la concession.

CAP METROPOLE continuera d'informer les PME/PMI qui la contacteront et transmettra l'information à Saint-Etienne Métropole.

Dans le bilan financier prévisionnel, le montant total des recettes sur l'opération est estimé à 5 060 558 € HT soit 2 008 600 € pour la cession de lots et 3 051 958 € pour la cession d'équipements publics.

Avancement financier

La trésorerie de l'opération au 31/12/2018 s'élève à 922 068 € HT.

La collectivité a approuvé, en Conseil Métropolitain validant le traité de concession, le versement d'une avance de trésorerie d'un montant de 3 500 000 € dont les appels de fonds se feront sur 4 années.

Un premier versement a été réalisé en 2018 pour un montant de 950 000 €.

Les autres versements sont prévus de la manière suivante :

- 550 000 € en 2019,
- 1 000 000 € en 2021,
- 1 000 000 € en 2022.

Participation de Saint-Etienne Métropole

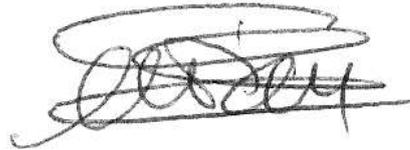
Après la remise des équipements publics estimés à 3 051 958 € HT, le bilan du présent CRACL fait état d'une opération à l'équilibre et de ce fait aucune participation n'est prévue.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve le compte-rendu annuel d'activités au concédant arrêté au 31 décembre 2018 présenté par la SPL Cap Métropole pour l'opération création d'une ZAE sur le secteur des roches - ZAC Molina la Chazotte – commune de La Talaudière,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à procéder à toutes formalités en vue de l'exécution de cette convention,**
- **approuve le versement par Saint-Etienne Métropole, d'une avance de trésorerie de 550 000 € à la SPL Cap Métropole en 2019, conformément et suivant les modalités de la convention d'avance financière,**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération n° MOLI 27638 –ROCH2.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU